

PHONE SYSTEMS & NETWORK

Société anonyme au capital de 787.752 euros
Siège social : Clichy (92110), ZAC ESPACE CLICHY, 22 rue Mozart
390.081.156 RCS NANTERRE

Rapport de gestion du Conseil d'administration :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de gestion de votre Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2006 et clos le 31 décembre 2006.

Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2006.

1 - Présentation et règles d'établissement des comptes annuels :

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

A l'exception du point ci-dessous, les états présentés ne comportent pas, au niveau des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, de modifications par rapport à l'exercice précédent.

Changement d'estimation :

La durée de vie réelle de certaines installations techniques et autres matériels informatiques s'avère finalement plus courte que la durée des plans d'amortissement initialement retenus.

Il a été décidé de revoir prospectivement le plan d'amortissement de certaines installations techniques pour les ramener de sept à cinq ans, le montant des dotations complémentaires dans les comptes 2006 est de 22 K€.

Il a été décidé de revoir prospectivement le plan d'amortissement de certains matériels informatiques pour les ramener de cinq à trois ans, le montant des dotations complémentaires dans les comptes 2006 est de 8 K€.

2 - Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires net de notre société a augmenté de 5,93% passant de 11.405.K€ sur l'exercice 2005 à 12.081 K€ sur l'exercice 2006.

<i>En milliers d'euros</i>	<i>%</i>	<i>Total 2006</i>	<i>%</i>	<i>Total 2005</i>	<i>% Variation (2006/2005)</i>	<i>%</i>	<i>Total 2004</i>
Chiffre d'affaires		12.081		11.405	+ 6 %		11.936
<i>Dont ventes de marchandises</i>	<i>3</i>	<i>412</i>	<i>2</i>	<i>268</i>	<i>+ 54 %</i>	<i>3</i>	<i>390</i>

Les charges d'exploitation ont progressé de 15,6% passant de 12.644 K€ sur l'exercice 2005 à 14.618 K€ sur l'exercice 2006.

La marge brute est passée de 32% à 40 % soit une augmentation de 8 point.

Les autres achats et charges externes ont progressé de 35,7 %.

Les charges de personnel s'élèvent à 2.317 K€ en 2006 contre 1.848 K€ en 2005 soit une progression de 25 %.

Ces chiffres expriment les efforts entrepris par la société pour augmenter son chiffre d'affaires et ses marges, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, tout en développant de nouvelles activités. Durant l'exercice 2006, la société s'est par ailleurs concentrée sur sa réorganisation, la réduction des coûts et la revue de son portefeuille de clients.

Les dotations aux provisions sur actif circulant restent au même niveau passant de 314 K€ à 312 K€ en 2006.

Les autres charges s'élèvent à 882 K€ en 2006 contre 117 K€ en 2005. Elles correspondent essentiellement à l'apurement de créances clients qui étaient majoritairement provisionnées antérieurement. Ces charges sont en grande partie contre balancées par des reprises de provisions sur comptes clients pour un montant de 630 K€.

L'exercice se solde en conséquence par un résultat d'exploitation déficitaire de 1.747 K€ sur l'exercice 2006 à comparer à un résultat d'exploitation déficitaire de 705 K€ sur l'exercice 2005.

Le résultat net s'établit ainsi à - 1.777 K€.

Le total de bilan est passé de 4.169 K€ au 31 décembre 2005 à 6.263 K€ au 31 décembre 2006.

Les capitaux propres sont d'un montant de 2.133 K€ au 31 décembre 2006 contre 355 K€ au 31 décembre 2005.

La société n'a quasiment plus d'endettement à moyen terme et disposait au 31 décembre 2006 d'une trésorerie de 1.744 K€.

Phone Systems & Network se positionne maintenant comme un opérateur télécom de niche sur le marché français avec aujourd'hui deux segments de clientèle :

- la clientèle grand public fortement consommatrice de communications entre la France et l'Afrique (Maghreb compris) ;
- la clientèle des petites et moyennes entreprises.

La société s'est donc fortement mobilisée sur le développement de sa nouvelle offre destinée aux petites entreprises, **phonesystems.net**, dont une nouvelle version verra le jour courant 2007 sous le nom de **Keyyo.fr**. Phone Systems & Network développe à leur intention un nouvel e-opérateur basé sur un service IP Centrex complet leur permettant de se passer du central téléphonique classique. Cette dernière activité devrait représenter une part significative du chiffre d'affaires en 2007.

La stratégie de la société consiste à renforcer le portefeuille de produits de la société de façon à couvrir de façon la plus large possible ces deux segments de clientèle.

3 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir :

Après une année 2006 de stabilisation technologique et de restructuration, 2007 devrait être une année de reprise des activités de vente de minutes au marché des téléboutiques en France et en Afrique et l'année du véritable décollage de l'activité de vente de solutions VOIP aux petites entreprises via la nouvelle plate-forme **Keyyo.fr**.

La société envisage donc pour l'exercice 2007 une croissance de son activité de 10 à 20 % et un retour à l'équilibre du cash flow brut d'exploitation (EBE).

La collaboration approfondie avec Meditel, le deuxième opérateur Télécom du Maroc, filiale de Telefonica pourra également contribuer aux renforcements de ses activités.

4 - Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé :

- La société a créé en janvier 2007, une filiale de droit français détenue à 42 % dénommée Bladiphone SAS, le solde du capital appartenant à Monsieur Karim Boukaa, homme d'affaires marocain. Bladiphone SAS est dirigée par un directeur général qui est nommé par Phone & Systems et Network après consultation du comité de supervision. Cette société a vocation à commercialiser des offres de téléphonie grand public destinées aux communautés du Maghreb vivant en France.
- La société a reçu un avis de vérification de la comptabilité par les services fiscaux. Cette vérification a démarré début avril 2007, et concerne les exercices fiscaux 2004, 2005 et 2006.

5 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale :

Depuis la fin de l'exercice 2006, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est survenu, à l'exception des évolutions décrites ci-dessus au paragraphe « événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé ».

6 - Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée :

- Facteurs de risques liés à Phone Systems & Network
 - Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance

Les infrastructures techniques et les équipements de télécommunication actuels sont appelés à évoluer. La migration vers la Voix sur IP que Phone Systems & Network a entrepris parmi les premiers est achevée. Toutefois la croissance de ses activités nécessitera de nouveaux investissements dans le futur qui devront être financés en crédit bail.

Par ailleurs, le développement commercial de la société a été le fruit de partenariats avec des sociétés de distribution, d'accords avec des apporteurs d'affaires ou de ventes à des grossistes. Ce mode indirect réclamait des investissements faibles ou nuls qui étaient autofinancés. Désormais, la société souhaite commercialiser directement ses services de VoIP ce qui nécessitera des investissements commerciaux conséquents qu'elle devra financer.

De plus, la société, compte tenu de l'étroitesse de ses ressources, ne serait pas en mesure de saisir d'autres opportunités commerciales ou de croissance externe, si elles se présentaient, sans faire appel à des financements extérieurs par essence aléatoires.

- Risques liés à la maîtrise de la croissance interne

Phone Systems & Network anticipe une croissance dans les années à venir. Toute croissance génère des difficultés inhérentes dans les domaines technique, commercial ou administratif.

Par ailleurs, la société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait mettre en cause les perspectives de développement escomptées. La plupart des salariés sont liées par des clauses de non-concurrence.

- Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité

Le montant de la trésorerie disponible de la société est significatif ce qui limite le risque d'insolvabilité de la société. La trésorerie de la société s'est nettement renforcée au cours de l'année 2006 du fait exclusivement de l'opération financière de septembre 2006 qui a permis la recapitalisation de la société.

La société ne dispose aujourd'hui d'aucune ligne de financement significative auprès des établissements de crédit.

- Risques liés à l'évolution technologique

Phone Systems & Network compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement technologique extrêmement mouvant. Compte tenu de sa faible taille, Phone Systems & Network doit effectuer des choix technologiques en amont. Un mauvais choix ou une maîtrise technique insuffisante pourrait conduire à des surcoûts importants pour la société.

- Risques liés à l'absence de pérennité des résultats

L'évolution du résultat d'exploitation au cours des dernières années : -1 175 k€ au 31/12/2002 ; +151 k€ au 31/12/2003 ; +363 k€ au 31/12/2004 ; - 705 k€ au 31/12/2005 et -1 747 k€ au 31/12/2006 fait peser un risque important lié à l'absence de pérennité des résultats.

- Historiques de pertes – rentabilité future incertaine

Après plusieurs années consécutives de pertes, la société a retrouvé un résultat net positif en 2003 et en 2004. En 2005 et en 2006, le résultat a été à nouveau déficitaire et la société prévoit également une année 2007 déficitaire. Compte tenu de cet historique et de sa taille, la rentabilité future de la société n'est encore pas assurée.

- Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié à la résiliation éventuelle des contrats commerciaux avec ses fournisseurs. En fait le mode de fonctionnement habituel de la société consiste à router chaque appel vers le fournisseur offrant à un instant donné le meilleur rapport qualité / prix ; l'indépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier est donc très forte. Il en est de même des réseaux de vente indirecte dont aucun ne représente une part significative de son chiffre d'affaires.

- Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)

Les différentes polices d'assurance souscrites par Phone Systems & Network ont représenté sur l'exercice 2006 une charge totale de 40 k€.

Elles couvrent les risques suivants:

- Responsabilité civile professionnelle pour 25 k€
- Police multirisque bureau pour 3 k€
- Police d'assurance Homme clé pour 7 k€
- Le solde de 5 k€ concerne l'assurance des véhicules

- Risques commerciaux

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la société est faible ; en effet, notre premier client est l'un des plus importants opérateurs français et le chiffre d'affaires correspondant est en grande partie compensé par des achats de minutes internationales chez ce même opérateur.

La répartition du chiffre d'affaires des principaux clients est la suivante :

Premier client : 22.1 % du CA

5 premiers clients : 34.0 % du CA

10 premiers clients : 36.7 % du CA

- Risques de taux de change

Tous les échanges de la société sont libellés en euros à l'exception de quelques anciens clients répartis dans de nombreux pays qui représentent moins de 1% du chiffre d'affaires de la société.

L'activité de la société n'est donc pas sujette au risque de taux de change.

- Risques liés à l'application de la réglementation sur les 35 heures

L'application de la réglementation des 35 heures, en vigueur depuis 2001, ne soulève pas de difficultés particulières ni dans la gestion des ressources humaines ni dans la maîtrise des charges salariales.

- Risques juridiques

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

- Saisonnalité

Néant.

- Produits défectueux - risques liés aux actions en responsabilité

Néant.

- Nécessité de développer des services d'assistance clientèle et des services professionnels

Néant.

- Risques liés au secteur des télécommunications

- Risques de concurrence

Phone Systems & Network, très conscient du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing ; la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technique et commercial.

- Réglementation

La société exerce un métier réglementé par L'ART dans le cadre des licences dont elle dispose (L34-1 et L33-1) ; son activité est conforme à la réglementation et la société ne prévoit pas d'évolution réglementaire pouvant avoir un impact négatif sur son activité.

- Risques industriels et liés à l'environnement

L'activité de la société se réduit exclusivement à la commutation de minutes effectuée sur ses équipements de télécommunication situés à Nanterre (92). La société n'a pas construit de réseau et ne diffuse aucun signal électromagnétique (comme ce peut être le cas dans le cas de la téléphonie mobile).

En conséquence et compte tenu de la spécificité de son activité la société estime ne pas être soumise à des risques industriels ou liés à l'environnement.

- Risques liés aux marchés financiers

- Risques de réaction du marché à la politique d'acquisitions et investissements futurs

La société pourrait être amenée à annoncer des acquisitions ou des investissements. Ces acquisitions et investissements pourraient faire l'objet, en tout ou en partie, d'une rémunération en actions. Les acquisitions et investissements futurs, ou la publication par la société d'annonces concernant des acquisitions ou investissements pourraient avoir un effet dilutif sur le capital. Le fait qu'ils soient payés en numéraire ou en actions de la société, pourrait également avoir un effet négatif sur le cours de bourse en fonction de la réaction du marché.

8 - Dissociation des fonctions de président du Conseil d'administration et de directeur général :

Le Conseil d'administration du 28 avril 2005 a reconduit la séparation des fonctions entre Président et Directeur général de la société pour une nouvelle durée de trois ans conformément aux statuts de la société soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes de l'année écoulé qui se tiendra en 2009.

9 - Activité de la société en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice 2006, la société a continué ses efforts de recherche et développement pour développer les produits existants. Ces efforts ont porté principalement sur les services IP Centrex du projet Keyyo.

Ces développements ont été immobilisés dans les comptes sociaux pour un montant de 69 K€.

10 - Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2006, les valeurs mobilières se décomposent de la manière suivante :

- 1 étoile HOR. 18 mois	19 099,57 €
- 13 113 étoiles variables SPREAD SI 4DEC	1 312 480,17 €
- 2 bons de trésoreries	<u>300 000,00 €</u>
Soit un total de	1 631 579,79 €

11 - Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts :

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, s'élèvent à un montant global de 9 K€.

12 - Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôles de telles sociétés :

Néant à la date du 31 décembre 2006.

13 - Filiales et participations :

La société ne détient aucune participation au 31 décembre 2006.

14 - Opérations sur titres réalisées par les dirigeants :

La société rappelle que conformément à ce qui était décrit dans son document de référence de l'année 2005 enregistré auprès de l'AMF sous le N° D.06-0257 le 12 Avril 2006, l'entrée de nouveaux investisseurs dans le capital de GESK a donné lieu à toute une série d'opérations réalisées par les dirigeants de Phone Systems.

15 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social au titre de leur mandat :

Monsieur Georges Kammermann a perçu au cours de l'exercice 2006, en sa qualité de Président du conseil d'administration, une rémunération brute de 81.440 euros, et une indemnité transactionnelle brute lors de son départ de la société de 195.143 euros.

Monsieur Eric Saiz a perçu, au cours de l'exercice 2006, en sa qualité de Directeur Général, puis de Président du Conseil d'administration, une rémunération brute de 99.000 euros. Un véhicule de société est par ailleurs mis à sa disposition, représentant un avantage en nature de 2 486 euros.

Monsieur Bao Pham Ngoc a perçu, au titre de son contrat de travail, au cours de l'exercice 2006 une rémunération brute de 96.715 euros. Un véhicule de société a été par ailleurs mis à sa disposition, représentant un avantage en nature de 2 870 euros. Une indemnité transactionnelle brute de 45 533.39 euros lui a été versée lors de son départ de la société.

Le procès verbal du Conseil d'administration du 19 décembre 2006 a fixé la rémunération de M. Houdoin, en sa qualité de Directeur général, à 6 K€ mensuel brut avec le bénéfice d'une voiture de fonction et d'un régime de prévoyance.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

16 - Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :

- Monsieur Georges Kammermann a exercé les fonctions de Directeur Général et d'Administrateur de la société Phone Systems & Network jusqu'au 21 juin 2004 ; puis après cette date il en a été nommé le Président du Conseil d'administration jusqu'au 21 septembre 2006, date à laquelle il a été révoqué en qualité de président. Il a démissionné de toutes fonctions dans la société. Il a été Président de la SAS GESK. Il est également gérant des SARL Objectifs Terres et Mars Estaque.
- Monsieur Eric Saiz est Président du Conseil d'administration de la société Phone Systems & Network depuis le 20 septembre 2006. Il est également Directeur Général de la SAS GESK et gérant de la SARL Bladiphone.
- Monsieur Ram Mukunda a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 14 juin 2006.
- Monsieur Bao Pham Ngoc a exercé au cours de l'exercice 2006 les fonctions d'administrateur de la société Phone Systems & Network dont il était le Directeur Technique salarié. Il a démissionné de son mandat le 13 juin 2006. Il est également gérant de la SARL ANGUINEA (AGN).
- Monsieur Philippe Houdouin a été nommé en qualité d'administrateur de la société par l'assemblée du 19 mai 2006, puis en qualité de Directeur général le 19 décembre 2006 pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue du conseil d'administration réuni en l'an 2009 pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé, en remplacement de Monsieur Silvère Baudoin. Monsieur Philippe Houdouin est Membre du comité de supervision de la SAS Agambo et administrateur de Lascom.
- Monsieur Silvère Baudoin a été nommé Directeur général de la société du 20 septembre 2006 au 15 décembre 2006.
- Monsieur Bernard Louis Roques a été nommé administrateur de la société pour 6 ans par l'assemblée du 19 mai 2006. Il est membre du Conseil de Surveillance de MoMac Wireless Holdings, B.V. dont le siège social est à Amsterdam, Pays-Bas. Il est également administrateur de la SA Equitime, et Directeur Général de la SAS Invest In Europe.
- Monsieur Mark Bivens a été nommé administrateur de la société pour 6 ans par l'assemblée du 19 mai 2006. Il est membre du Conseil de Surveillance de MoMac Wireless Holdings, B.V. dont le siège social est à Amsterdam, Pays-Bas.

17 - Informations sociales :

L'effectif en fin d'année de la société au 31 décembre 2006 était de 36 personnes. Tous les contrats de travail étaient à durée indéterminée à l'exception de deux contrats à durée déterminée.

Tous les salariés travaillent à temps plein, la durée étant de 35 heures par semaine. La société n'emploie pas de travailleurs handicapés. Phone Systems & Network fait appel à des cabinets extérieurs pour des activités très spécialisées comme l'expertise comptable ou l'expertise juridique.

Les salaires et charges sociales s'établissent à 2 318 K€.

Les effectifs de la société au 31 décembre se décomposent comme suit :

	<i>Effectif de la société 2006</i>	<i>Effectif de la société 2005</i>
Cadres	21	17
Employés	15	13
Total	36	30

18 - Informations environnementales :

Du fait de son activité exclusivement liée aux communications de type électronique, l'influence de l'activité de Phone Systems & Network sur l'environnement est particulièrement faible.

19 - Pratiques anticoncurrentielles :

La société n'a pas eu connaissance d'injonction ou de sanction pécuniaire au cours des 12 derniers mois au titre de pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la Concurrence.

20 - Capital et droit de vote

Les actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote sont les suivants :

Au 31 décembre 2006 :

GESK SA	75.58%
Wittsun SA	7.10%
L.A. Finances	5.20%

Le pourcentage de capital correspond au pourcentage de droit de vote.

Aucune action ne donne droit à un vote double.

21 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

Il est rappelé que la société est directement contrôlée par GESK à hauteur de 75,58% au 31/12/2006.

22 - Programme de rachat d'actions propres :

Néant

23 - Nomination de commissaires aux comptes :

La société étant astreinte à publier des comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2007, doit avoir, en application de l'article L. 823-2 du Code de commerce deux commissaires aux comptes titulaires et suppléants. Il est donc proposé à l'assemblée générale de nommer avec une mission commençant sur les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007 :

En qualité de commissaire aux comptes titulaire :

La société MBV associés, dont le siège social est à (75008) Paris 7, rue de Madrid, représentée par Monsieur Etienne de Bryas, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012 ;

En qualité de commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Paul Evariste Vaillant, né le 21 janvier 1958 à Marseille (13), demeurant à (75008) Paris 7, rue de Madrid, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Autorité des Marchés Financiers a été informée par courrier du 29 mars 2007 de cette proposition de nomination des seconds commissaires aux comptes et n'a pas formulé d'observation.

25 - Approbation des comptes et affectation du résultat :

Nous vous proposons d'approuver les comptes et d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2006 s'élevant à la somme de 1.777.304 euros qui, avec le report à nouveau débiteur de 725.502,60 euros forme un total de 2.502.806,60 euros intégralement au compte de report à nouveau qui s'élèvera alors à la somme de 2.502.806,60 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 9 K€ et qui ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos sentiments distingués.

PHONE SYSTEMS & NETWORK

Société anonyme au capital de 787.752 euros

Siège social : Clichy (92110), ZAC ESPACE CLICHY, 22 rue Mozart
390.081.156 RCS NANTERRE

Rapport complémentaire sur l'utilisation des délégations de pouvoirs (article L 225-129-5 du Code de commerce)

Pour faire face à son développement, la société a procédé en 2006 à une augmentation de capital par apports nouveaux en numéraire, par l'émission de 1.185.275 actions nouvelles émises, prime d'émission comprise, au prix de 3 euros chacune pour un montant de 3.555.825 euros, dont 379.288 euros de nominal. Cette augmentation de capital a été décidée par le conseil d'administration réuni le 21 juin 2006 en application de la délégation de pouvoir votée par l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2004 et aujourd'hui expirée. Sa réalisation définitive a été constatée par décision du Directeur général en date du 6 septembre 2006.

Les actionnaires de la société ont pu souscrire à cette augmentation de capital en utilisant leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible à raison de **13 actions nouvelles pour 14 actions anciennes**.

En outre, compte tenu de la parité du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et en application de l'article L 225-133 du Code de commerce, le conseil d'administration a autorisé les souscriptions à titre réductible en vue de la répartition des actions non absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible.

La totalité de l'augmentation de capital a été souscrite dans les conditions suivantes :

- souscription libérée par compensation de créance par la société GESK en date du 21 août 2006 à hauteur 141.795,20 euros (1.329.331,45 euros prime d'émission incluse) constatée par le certificat du commissaire aux comptes en date du 21 août 2006 ;
- souscriptions libérées en numéraire à hauteur de 237.492,80 euros constatées par un certificat du dépositaire des fonds, la société CACEIS, en date du 6 septembre 2006.

Compte tenu du nombre important des demandes de souscriptions à titre réductible et du nombre d'actions restant disponible après exercice du droit de souscription à titre irréductible réservé aux actionnaires, il a été nécessaire d'appliquer un coefficient de 0,04746 tel que mentionné dans l'avis de répartition communiqué par CACEIS et qui a été publié par EURONEXT le 8 septembre 2006.

PHONE SYSTEMS & NETWORK

Société anonyme au capital de 787.752 euros

Siège social : Clichy (92110), ZAC ESPACE CLICHY, 22 rue Mozart
390.081.156 RCS NANTERRE

Rapport spécial sur l'état de la participation des salariés au capital social (article L 225-184 du Code de commerce) :

En application des dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2006, le nombre des options de souscription d'action regroupées pouvant être souscrites et qui avaient été consenties par votre Conseil d'administration le 27 avril 1998 était de 47. Le prix de souscription de ces actions regroupées était de 243,84 euros par action. Aucune souscription n'a été réalisée à ce titre avant la date butoir du 26 avril 2005. Ce plan est donc caduc.

Le 15 octobre 2004, le Conseil d'administration a attribué gratuitement à 10 salariés 17.000 BSPCE (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises) selon l'autorisation votée à l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2004. Ces bons ouvrent droit à la souscription de 17.000 actions nouvelles au prix de 5 euros chacune. La dilution potentielle est donc de 0,67 % après l'augmentation de capital du 6 septembre 2006. La liste des bénéficiaires ayant souscrit gratuitement aux 17.000 BSPCE est la suivante :

Jean-Benoît Charreton	2000
Elisabeth Rijnbeek	1500
Céline Fouquet	1500
Boïco Huynh	1500
Samir Chaïbi	1000
Sophie Ferre	1500
Frédéric Clément	2000
Damien Issartel	2000
Christophe Sollet	2000
Natalia Pérez Bergua	2000

Le conseil d'administration a décidé que les bénéficiaires susvisés pourront souscrire les actions attachées aux bons en totalité ou en partie **à la condition qu'ils aient exercé leur activité dans la société depuis au moins trois ans au jour de la souscription des actions et, en tout état de cause, entre le 1^{er} janvier 2006 et le 30 septembre 2009.**

Par exception, les bénéficiaires perdront le bénéfice de leur droit de souscrire aux actions attachées à leurs bons de souscription en cas de licenciement pour faute grave ou lourde. A ce jour, seuls les bénéficiaires suivants conservent le droit de souscrire les actions attachées à leurs BSPCE (9.500 actions) :

Céline Fouquet	1500
Boïco Huynh	1500
Samir Chaïbi	1000
Sophie Ferre	1500
Christophe Sollet	2000
Natalia Pérez Bergua	2000

Aucun bénéficiaire n'a levé son option en 2006.

Afin de maintenir les droits des titulaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, le conseil a décidé le 21 juin 2006 lors de l'augmentation de capital de la société de procéder à un ajustement des conditions de souscription des 17.000 actions attachées aux bons.

Les conditions de cet ajustement ont été fixées en application des dispositions de l'article L 228-99 alinéa 3 et de l'article L 242-12.1° du décret du 23 mars 1967. Ainsi cet ajustement sert à égaliser, au centième d'action près, la valeur des actions qui seront obtenus en cas d'exercice des droits attachés aux bons après la réalisation de l'augmentation de capital et la valeur des actions qui auraient été obtenues en cas d'exercice de ces droits avant la réalisation de l'augmentation de capital.

PHONE SYSTEMS & NETWORK

Société anonyme au capital de 787.752 euros

Siège social : Clichy (92110), ZAC ESPACE CLICHY, 22 rue Mozart
390.081.156 RCS NANTERRE

Rapport sur les résolutions présentées à l'assemblée mixte (programme de rachat d'actions et résolutions à caractère extraordinaires)

1 - Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des rachats d'actions Phone Systems & Network :

Nous proposerons à l'assemblée générale conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce d'autoriser le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à faire acheter ses propres actions par la société dans le respect des conditions définies au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, en vue :

- de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la société ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance ;
- de les attribuer aux mandataires sociaux ou aux salariés de la société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera.

Cette autorisation permettra également à la société d'opérer sur ses propres actions en vue de toute autre finalité autorisée ou qui viendrait à être autorisée.

Nous vous proposons de prévoir que les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10% des actions composant le capital de la société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée), sous réserve du respect des dispositions de l'article 5-2° et 3° du règlement européen n°2273/2003/CE et étant précisé qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital de la Société pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et ;
- le nombre d'actions que la société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10% des actions composant le capital de la société.

Nous vous proposons de fixer le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions à 1.000.000 d'euros avec un prix maximum d'achat par action de 10 euros, hors frais d'acquisition.

Nous vous proposons de limiter cette autorisation à une période de dix-huit (18) mois.

2 - Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires) :

Nous vous proposons de donner à la société les moyens nécessaires pour assurer son développement en votant le principe de délégations globales de compétence au conseil d'administration pour réaliser des émissions de valeurs mobilières au moment où il l'estimera opportun avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Nous vous proposons donc pour une durée de vingt six mois de :

- déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, à l'exception toutefois des actions de priorité, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- de fixer le plafond des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées à 1.500.000 euros, plafond auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des augmentations de capital nécessaires à la préservation des droits des porteurs des valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la société ;

- 3 - Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires) :

Nous vous proposons de donner à la société les moyens nécessaires pour assurer son développement en votant le principe de délégations globales de compétence au conseil d'administration pour réaliser des émissions de valeurs mobilières au moment où il l'estimera opportun avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous vous proposons donc pour une durée de vingt six mois de :

- déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, à l'exception toutefois des actions de priorité, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- de fixer le plafond des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées à 1.500.000 euros, plafond auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des augmentations de capital nécessaires à la préservation des droits des porteurs des valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la société ;

- 4 - Période d'offre publique:

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration pour une période allant jusqu'à la prochaine assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice en cours, à utiliser en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur les titres de la société, les délégations qui lui seront consenties pour augmenter immédiatement ou à terme le capital par tous moyens légaux.

- 5 - Autorisation à conférer au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation du capital social réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce:

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration pendant une durée de deux ans, dans le cadre de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, à augmenter le capital en une ou plusieurs fois au profit des salariés de la société dans les conditions prévues par l'article L 443-5 du Code du travail, dans la limite de 32.000 euros au maximum par la création et l'émission de 100.000 actions au maximum.

Le prix de souscription des actions sera fixé en application des dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail ;

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires serait supprimé au profit desdits salariés.

- 6 - Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'attribuer aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés des options d'achat ou de souscription d'actions) :

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration pendant une durée de 26 mois, dans le cadre des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et au bénéfice des mandataires sociaux éligibles ou de certains d'entre eux seulement, des options donnant droit par exercice à l'acquisition d'actions existantes de la société.

Le nombre total d'actions qui pourront être ainsi acquises par l'exercice des options ne pourra pas excéder 32.000 actions de la société.

Les options auront une durée d'exercice maximale de dix ans.

Le prix de souscription et le prix d'achat des actions seront fixés par le conseil d'administration à la date à laquelle les options seront consenties, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi.

7 - Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés) :

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration pendant une durée de 26 mois, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, au profit des membres du personnel ou de certaines catégories d'entre eux qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la société.

Le conseil d'administration ou le directeur général procéderait aux attributions et déterminerait l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourraient porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à 32.000 actions.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendrait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le conseil d'administration, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à deux ans, et que les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le conseil d'administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Cette autorisation emporterait de plein droit au profit des bénéficiaires renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises.

8 - Modification de l'article 15 des statuts :

Nous vous proposons de modifier les points 3° et 5° de l'article 15 des statuts ainsi qu'il suit :

- « 3° Tous les actionnaires ont vocation à participer aux assemblées dans les conditions prévues par la loi.
- « 5. Chaque action donne droit à une voix au moins aux assemblées d'actionnaires.
Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à l'assemblée peut se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi. »

9 - Modification de l'article 16 des statuts :

Nous vous proposons de modifier l'article 16 des statuts ainsi qu'il suit :

« Tout actionnaire a la faculté, conformément à la loi, de voter par correspondance.

Les actionnaires peuvent adresser, dans les conditions fixées par les lois et règlements, leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit par télétransmission comme indiqué sur l'avis de réunion et l'avis de convocation publié au BALO. La formule de procuration ou de vote par correspondance peut être reçue par la société jusqu'à 15 heures (heure de Paris), la veille de l'assemblée générale.

La formule de procuration de vote par correspondance peut revêtir, le cas échéant, la signature électronique de l'actionnaire consistant en un procédé fiable d'identification de l'actionnaire permettant l'authentification de son vote. »

PHONE SYSTEMS & NETWORK

Société anonyme au capital de 787.752 euros

Siège social : Clichy (92110), ZAC ESPACE CLICHY, 22 rue Mozart
390.081.156 RCS NANTERRE

Résultats des 5 derniers exercices

- Art : R225-81 et R225-102 du Code du commerce

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois

I – Situation financière en fin d'exercice

a) Capital social	787 752	408 464	408 464	408 464	408 464
b) Nombre d'actions émises	2 461 725	1 276 450	1 276 450	1 276 450	1 276 450
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					

II – Résultat global des opérations effectives

a) Chiffre d'affaires hors taxes	12 080 680	11 404 918	11 935 478	5 518 965	3 322 758
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-633 433	-189 360	1 041 565	254 430	1 122 894
c) Impôt sur les bénéfices	-89 070	-23 564	5 882		3 750
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-722 503	-165 796	1 035 683	254 430	1 119 144
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-1 777 304	-725 502	638 887	378 488	1 031 987
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					

III – Résultat des opérations réduit à une seule action

a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	- 0.29	- 0.13	0,8	0,2	1
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	- 0.72	- 0.57	0,5	0,3	1
c) Dividende versé à chaque action					

IV – Personnel :

a) Nombre de salariés	36	30	26	15	15
b) Montant de la masse salariale	1 689 652	1 304 590	902 310	501 632	648 146
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	627 736	543 310	403 015	219 478	291 448

PHONE SYSTEMS & NETWORK

Société anonyme au capital de 787.752 euros

Siège social : Clichy (92110), ZAC ESPACE CLICHY, 22 rue Mozart
390.081.156 RCS NANTERRE

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

La Loi de Sécurité Financière (LSF), publiée au Journal Officiel le 2 août 2003, a notamment pour objet de renforcer le rôle et les moyens des instances de surveillance et de contrôle des entreprises que sont le Conseil d'administration, ainsi que ses éventuels comités spécialisés, et les commissaires aux comptes. Cette loi est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2003.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce je vous présente mon rapport dont l'objet est de rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (*première partie*)
- des éventuelles limitations que le conseil apporte aux pouvoirs du directeur général (*deuxième partie*)
- ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société (*troisième partie*)

1. Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil d'administration

a. Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2006, le Conseil d'administration est composé de quatre membres :

Eric Saiz, Président du Conseil d'administration,
Philippe Houdouin, Directeur Général,
Bernard Louis Roques, Administrateur
Mark Bivens, Administrateur

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 6 ans.

b. Fonctionnement du Conseil d'administration

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence. Les rémunérations du Président et du Directeur Général sont décidées par le Conseil d'administration.

Procédures de réunion

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

c. Informations du Conseil d'administration

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à sa prise de décision en fonction de l'ordre du jour de la réunion. Il peut également demander toute information complémentaire.

Le Conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés. Il n'existe à ce jour aucun comité constitué au sein du Conseil d'administration.

2. Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Aucune limitation de pouvoirs du Directeur général n'est prévue par les statuts ou le Conseil d'administration. En conséquence, le Directeur général est investi, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

3. Procédures de contrôle interne

a. Principes d'analyse

La société a entrepris une démarche dynamique visant à apprécier la qualité du contrôle interne et son adéquation, à documenter les procédures existantes et à le renforcer. Ce projet comprend notamment les cinq étapes suivantes :

- l'évaluation de l'environnement de contrôle,
- la cartographie des risques majeurs du Groupe,
- l'identification des contrôles sur les processus clés de la société impactant tant les opérations que les comptes significatifs inclus dans les états financiers
- la documentation, la vérification de la pertinence et de l'efficacité opérationnelle de ces contrôles
- la mise en place d'actions correctives permettant de remédier aux déficiences constatées le cas échéant.

b. Environnement de contrôle

Organisation générale

Phone Systems & Network est une société implantée sur un seul site à Clichy. Du fait de sa taille relativement modeste, l'organisation de la société reste centralisée autour d'une direction générale, d'une direction technique et de départements commerciaux constitués selon l'activité de 1 à 6 personnes.

Les acteurs du contrôle interne :

Acteurs internes à la société

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la politique de la société en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financières, de suivi opérationnel et de conformité aux lois.

La Direction Systèmes d'information (SI) et développement

Le rôle de la direction technique est déterminant dans la mise en place des systèmes d'information et la fiabilité des processus d'analyse des données.

La Direction Administrative et Financière

Son rôle et son fonctionnement sont détaillés ci-après.

Enfin, dans une certaine mesure, le contrôle interne relève de la responsabilité de tous les membres du personnel. Ils sont donc sensibilisés et impliqués à tous les niveaux dans les procédures de contrôle interne.

Acteurs externes à la société

Commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes, qui certifie la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers en fin d'exercice à l'attention des actionnaires, peut émettre, dans le cadre de l'audit des comptes, des avis et recommandations sur le contrôle interne. Il représente un élément important du dispositif de contrôle interne.

Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Elle vérifie que la société publie, en temps et en heure, une information complète et de qualité, délivrée de manière équitable à l'ensemble des acteurs. En outre, elle peut être saisie de toute question concernant les comptes.

Expertise sous-traitée :

Phone Systems & Network fait largement appel à des experts externes pour l'analyse de ses processus, la préconisation et la mise en place de mesures d'amélioration. Il s'agit en particulier des missions suivantes :

Expertise comptable

La comptabilité de la société est largement externalisée auprès d'un cabinet d'expertise comptable. Outre la mission comptable le cabinet propose et met en place selon un planning défini de nouvelles procédures comptables visant à améliorer la productivité comptable et la qualité du reporting. Il intervient également sur les principales questions techniques, tant comptables que fiscales, sur la révision des comptes lors de l'établissement des comptes semestriels et annuels et sur la préparation du rapport annuel.

Expertise Juridique

Phone Systems & Network fait appel à plusieurs cabinets d'avocats selon ses besoins.

Les affaires relevant du droit social et secrétariat juridique (elles sont confiées depuis la création de la société au même cabinet spécialisé).

La gestion des litiges et la mise en oeuvre des procédures judiciaires.

Les questions relatives au droit du travail.

Etablissement de la paie

La paie est entièrement sous-traitée.

Organisation des procédures de contrôle interne

Le contrôle interne de la société repose sur la mise en place des systèmes ou procédures suivantes :

- un système d'information intégré et développé en interne;
- le manuel de procédures internes;
- le suivi des performances de chaque unité opérationnelle à travers l'analyse du reporting mensuel;
- la centralisation de l'ensemble des procédures, notamment comptables et financières;
- le respect du principe de séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement;
- l'instauration de procédures de supervision et de délégation afin de permettre une répartition des tâches et des responsabilités.

Le système d'information

Le cœur du système d'information est constitué par l'applicatif de valorisation des appels téléphoniques. Les communications téléphoniques constituent en effet la plus grande partie du chiffre d'affaires de la société.

Chaque appel est valorisé en prix d'achat et en prix de vente ce qui autorise un rapprochement ventes/achat et un calcul de marge appel par appel. Notre activité et notre système d'information permettent en effet de telles vérifications complétées par une analyse de marge fine, par produit ou par client.

Ces opérations de rapprochement sont à la base du contrôle de flux. Le système est entièrement intégré, une seule base de données gère les flux d'appels valorisés et les flux relatifs à la comptabilité auxiliaire.

En outre, un outil de datawarehouse a été mis en place, il permet aux responsables opérationnels d'avoir une vision quotidienne de leur activité sous forme d'analyse multi critères.

La sécurité du système d'information est assurée par un système de contrôle des accès par identification avec mot de passe, un système de gestion des droits et une sauvegarde régulière et fréquente des données stockées. Un responsable de la sécurité, spécialiste réseau a été nommé en avril 2005.

Documentation des procédures de contrôle interne

Phone Systems & Network a rédigé un manuel des procédures internes, accessible aux collaborateurs concernés et autorisés sur le portail Intranet. Parallèlement, le portail met également en ligne les outils indispensables à l'application des procédures (formulaire, guides utilisateurs, ...).

Les procédures de contrôle interne regroupent :

- les procédures opérationnelles : acceptation d'un client, installation, achat...
- les procédures fonctionnelles : demandes de congés, notes de frais, demandes d'achats...
- les procédures comptables et financières : comptabilisation des opérations, réconciliations bancaire, processus de clôture mensuelle...

Les procédures internes font l'objet de révisions régulières en fonction de l'évolution des systèmes et de l'activité. Les processus clés de l'entreprise ont déjà été analysés, cependant plusieurs processus secondaires doivent encore faire l'objet d'une formalisation.

c. Gestion des principaux risques

Cf. Rapport de gestion Point 6.

d. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière

Les piliers du contrôle interne comptable et financier

L'élaboration de l'information comptable et financière est en grande partie externalisée.

Durant toute l'année 2004, un travail de fond a été effectué par un consultant extérieur en relation avec le commissaire aux comptes et notre cabinet d'expertise comptable pour redéfinir les tâches et responsabilités de chacun dans un constant souci de :

- dissociation des fonctions de saisie et de contrôle ;
- automatisation des tâches, notamment l'élaboration et la reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que l'établissement des rapprochements bancaires;
- amélioration et communication d'un manuel de procédures pour fixer les principes et les modalités de contrôle des processus comptables et financiers.

Fin 2005 un audit a été réalisé par un expert extérieur. Des points d'amélioration ont été détectés, notamment sur la qualité des éléments de reporting, ils ont été mis en œuvre dans le cours du premier semestre 2006.

Les acteurs de la fonction comptable et financière

La comptabilité externalisée

Le cabinet comptable est en charge :

- du contrôle de la comptabilisation des opérations ;
- de la clôture mensuelle des états financiers ;
- de la conformité avec les obligations légales, fiscales et sociales ;
- de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

La comptabilité interne

Est en charge :

- du suivi des règlements et de la trésorerie ;
- du suivi des immobilisations.

Le contrôle de gestion et l'audit interne

Est en charge :

- de l'établissement et du suivi du budget ;
- de l'établissement du reporting mensuel ;
- du contrôle interne à la fois opérationnel et financier ;
- de l'analyse de l'ensemble des processus mis en oeuvre dans l'entreprise afin d'identifier les principaux risques ayant un impact financier ;
- de l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle afin de proposer les actions correctives nécessaires.

Le recouvrement

De par son activité, la société dispose d'un service spécifique dédié au recouvrement. De nombreux outils de suivi et de contrôle ont été développés. L'encours de clients est suivi quotidiennement et une limite de crédit est affectée à chaque client.

Principales procédures de contrôle de l'information comptable et financière

Processus de clôture des états financiers

Phone Systems & Network procède à une clôture mensuelle des états financiers et publie son chiffre d'affaires sur une base trimestrielle et son résultat d'exploitation sur une base semestrielle.

Le processus de clôture repose sur l'existence d'un planning de remontée des informations précis et d'un calendrier des tâches à accomplir et des responsabilités des divers intervenants. Un certain nombre de contrôles de cohérence est effectué notamment le cadrage entre le résultat comptable et le résultat analytique.

Les résultats sont ensuite présentés et analysés chaque mois avec le Directeur Général qui contrôle l'évaluation des postes ayant un impact significatif sur les comptes.

Reporting

Le système de reporting mensuel fournit les indicateurs clés de gestion qui permettent de suivre les performances de l'entreprise. Il s'agit entre autres des indicateurs suivants :

- Marge par ligne de services ;
- Coûts réseau ;
- Evolution de la masse salariale.

Processus de reconnaissance du chiffre d'affaires

Ce processus est entièrement automatisé pour plus de 80% du chiffre d'affaires (appels téléphoniques).

La reconnaissance du chiffre d'affaires se limite donc à des contrôles de cohérence et d'évolution de la marge par activité. En effet le système analyse sur une même table les appels valorisés au prix d'achat tels qu'ils sont payés aux fournisseurs et contrôle automatiquement que ces appels achetés sont bien facturés.

La procédure de facturation est mensuelle, hebdomadaire ou quotidienne selon les clients et les services vendus. Ce cadencement est géré par le système informatique.

Processus de gestion du risque clients

La gestion du risque clients est assurée en premier lieu par une évaluation du risque avant acceptation du client et en second lieu par une procédure d'analyse quotidienne et de relance automatique et téléphonique adaptée à chaque type de client.

Le délai de règlement moyen est un indicateur suivi très régulièrement.

e. Poursuite des travaux sur 2006

Les travaux menés dans le cadre du contrôle interne ont été poursuivis. Durant l'année 2006, l'objectif principal a été d'améliorer le suivi et la gestion du stock et des matériels vendus. Ce travail s'inscrit dans une démarche dynamique d'amélioration constante du fonctionnement de la société.